

Examen au cas par cas des documents d'urbanisme

Objet : saisine de la MRAe pour l'examen au cas par cas du dossier de révision du Zonage d'Assainissement de la commune de Fiac, département de Tarn (81).

Madame la Présidente,

Par la présente je vous consulte dans le cadre de la révision du Zonage d'Assainissement de la commune de Fiac (81), afin de déterminer si une évaluation environnementale est nécessaire au cas par cas.

Je vous prie de trouver ci-joint :

- Le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas ;
- Les annexes suivantes : Notice de zonage d'Assainissement, Cartographie du Zonage d'Assainissement communal – Format A0 et Cartographie du Zonage d'Assainissement communal – Format A3.

Selon l'article R.104-31 du Code de l'Urbanisme, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Merci de bien vouloir accuser réception de ce courriel.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

A Fiac

Le 16/03/2026

Signature :

Le Maire,

Judith AJCHENBAUM.